

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes diffusé qu'un certificat de conformité a été délivré le 25 février 2015 par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant :

01-279-41 : Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

En conséquence, le Règlement numéro 01-279-41 adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie tenue le 2 février 2015 est réputé conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement précité est entré en vigueur le 25 février 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 6 mars 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Patrick Martel